



**PREAVIS N°33/2024**

**de la Municipalité au Conseil communal**

**relatif à une demande de crédit pour la construction  
d'une place de jeux communale au Grand-Cercllet**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**PRÉAMBULE**

Depuis sa fondation il y a quinze ans, le quartier du Grand-Cercllet a vu grandir une nouvelle génération, représentant aujourd'hui 83%\* des enfants âgés de 0 à 12 ans de notre commune. Cette réalité démographique nous pousse à repenser les infrastructures et les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de nos jeunes résidents. Parmi ces besoins, la création d'une place de jeux s'impose comme une nécessité tant au niveau de la sécurité, de la sociabilisation que du développement moteur des enfants.

**Sécurité des enfants :**

L'un des aspects les plus cruciaux de la création d'une place de jeux est la sécurité. Actuellement, les enfants n'ont pas de lieu dédié où ils peuvent jouer en toute tranquillité et souvent, ils se retrouvent à jouer dans la rue. Cet environnement présente de nombreux risques, notamment ceux liés à la circulation automobile et aux dangers inhérents aux espaces non sécurisés. Une place de jeux offrirait un espace clôturé et aménagé spécifiquement pour leur sécurité, leur permettant de jouer et de s'amuser sans les dangers de la route.

**Echanges et sociabilisation :**

La place de jeux représente également un lieu de rencontre et de sociabilisation indispensable pour les enfants. Bien que située dans un quartier spécifique, cette nouvelle place de jeux est conçue pour être un lieu de rassemblement inclusif, ouvert à tous les enfants du village. Cela permettra de créer des liens avec les enfants des autres quartiers, renforçant ainsi les relations déjà établies à l'école ou dans les sociétés locales.

**Accès et tensions :**

La commune dispose déjà de quelques places de jeux, mais l'une d'entre elles est située de l'autre côté du village, rendant l'accès difficile pour les enfants sans accompagnement. De plus, les autres places de jeux existantes sont des espaces privés réservés exclusivement aux résidents des immeubles concernés. Malgré ces restrictions, certains enfants s'y rendent régulièrement, ce qui a engendré des tensions entre les propriétaires et ces jeunes "squatters". La création d'une nouvelle place de jeux publique dans ce quartier contribuerait à résoudre ces conflits en offrant un espace libre d'accès et sécurisé pour tous les enfants du village.

**Commission de gestion :**

L'aménagement de cette parcelle pour une place de jeux répond également à un vœu exprimé par la commission de gestion dans son rapport de 2022, réitéré dans le rapport de 2023. Ce présent préavis vise donc à apporter une réponse à cette demande.

La création d'une place de jeux sur la parcelle 919, qui, de par sa taille et son emplacement, s'y prête parfaitement, nous paraît donc être une réalisation essentielle pour le bien-être et le développement de nos enfants.

*\*286 enfants / 344 enfants de 0 à 12 ans à Roche au 01.05.2024*

## OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis sollicite un crédit d'investissement de CHF 326'397.- pour la construction d'une place de jeux sur la parcelle 919 située au Grand-Cerclat.

*Cf plan de la parcelle en annexe 1*

## DETAILS DU PROJET

Après avoir consulté divers prestataires spécialisés dans la création de places de jeux (Espace ludiques, Bimbo et Real Sport) et mené des discussions avec des parents et utilisateurs pour recueillir leurs attentes concernant une éventuelle place de jeux, la Municipalité a pu établir un cahier des charges détaillant les besoins estimés.

Elle a ensuite mandaté la société Real Sport pour la réalisation de l'avant-projet, comprenant les plans et l'estimation des coûts du projet qui vous sont présentés dans ce préavis.

### Aménagements :

La parcelle 919, propriété de la commune, s'étend sur une surface de 1343 m<sup>2</sup>. Cet espace vaste offre de nombreuses possibilités d'aménagement, mais il est essentiel de créer diverses zones pour éviter que peu de jeux soient simplement placés sur une pelouse, sans cohérence ni organisation.

Dans le projet présenté, différents espaces distincts sont proposés pour répondre aux besoins des enfants de 0 à 12 ans, avec des jeux modernes qui ne se trouvent pas forcément sur les autres aires de jeux du village. *(Cf plan détaillé en annexe 2)*

Un espace pour les tout-petits comprend une maisonnette avec toboggan, un jeu double à ressort et un porte-voix. Pour les plus grands, un grand jeu multifonction permet d'escalader, de grimper et de glisser, offrant diverses possibilités d'activités. L'espace balançoire, quant à lui, comprend différents types de balançoires : classique, pour bébé et nid d'oiseaux. Bien que parfois critiquée à tort pour des raisons de sécurité, la balançoire reste un jeu emblématique d'une aire de jeux et continue de captiver les enfants de tous âges.

Un espace trampoline et tyrolienne, ces deux jeux plus modernes et absents sur le reste de la commune, apportent une touche de diversité aux aires de jeux locales. De plus, ces équipements attractifs peuvent faire de cet espace un lieu de rencontre pour toutes les familles.

Un espace libre permet, entre autres, les jeux de ballons. Actuellement, beaucoup d'enfants jouent au ballon sur les routes ou les parkings, ce qui représente un danger important. Cet espace sécurisé offrirait une zone dédiée où ils pourraient jouer en toute sécurité, loin des véhicules.

Enfin, un espace de rencontre avec des tables et des bancs permettra aux enfants et aux parents de se reposer et d'échanger. Cet endroit convivial offrira aux familles l'opportunité de passer du temps ensemble tout en surveillant les enfants.

Pour passer d'un espace à l'autre, un parcours en enrobé est prévu, permettant de se déplacer en vélo, trottinette, skateboard, roller, et autres moyens de locomotion. Ce chemin sécurisé et pratique facilitera les déplacements entre les différentes zones de jeu, tout en offrant une surface lisse adaptée à différentes activités de glisse. Ainsi, les enfants pourront diversifier leurs modes de jeu et leurs déplacements, rendant l'aire de jeux encore plus dynamique et attrayante.



### **Revêtement :**

Le choix du revêtement sous les structures de jeux est crucial pour assurer la sécurité des enfants. Quatre options principales ont été étudiées : le gravier rond, les copeaux, les plaques amortissantes et le sol coulé en EPDM.

Le gravier rond est un matériau naturel et bon marché. Toutefois, il nécessite un entretien régulier pour garder une surface uniforme. Il peut être inconfortable sous les pieds nus et se disperse facilement en dehors des zones de jeu.

Les copeaux de bois, également naturels et renouvelables peuvent engendrer des éclaves et se dégradent avec le temps, nécessitant un remplacement périodique. De plus, ils requièrent un entretien constant pour maintenir une épaisseur adéquate.

Les plaques amortissantes sont faciles à installer et à entretenir. Néanmoins, elles peuvent présenter des jonctions visibles et risquent de se détériorer avec le temps.

Le sol coulé en EPDM présente de nombreux avantages. Il offre un amortissement supérieur des chutes et possède des propriétés antidérapantes, ce qui augmente la sécurité même par temps humide. Très résistant aux intempéries, ce matériau nécessite peu d'entretien et ses réparations sont aisées. En outre, il est confortable, recyclable et non toxique.

Après analyse et afin de limiter le travail d'entretien régulier sur cette place de jeux, le projet présenté se compose de sols en EPDM sous les structures de jeux, de sols en stabilisé pour l'espace de rencontre, d'un chemin en enrobé pour les parcours trotteurs et des espaces de verdure entre les différents espaces. Ce choix permet de bénéficier des avantages du sol coulé en EPDM, de garder des zones de verdure et de rationaliser les coûts.

### **Sélection des jeux :**

Après de nombreux échanges et retours d'expérience avec des spécialistes, la Municipalité propose de sélectionner des jeux en bois de robinier pour cette nouvelle place de jeux. Naturellement sans éclaves et restant frais même après une exposition prolongée au soleil, le robinier minimise les risques de blessures et assure une sécurité optimale pour les enfants. Ce bois est réputé pour sa longévité et sa résistance exceptionnelle aux agressions extérieures telles que les insectes, les champignons et les intempéries, garantissant ainsi la durabilité des installations. De plus, le robinier offre un aspect ludique et esthétique, créant un environnement de jeu attrayant et naturel.



*Photo d'illustration d'une combinaison de jeux en robinier, sol en EPDM, entouré de verdure.*



### Personnes à mobilité réduite PMR :

Ce projet à visée inclusive a également été conçu pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite (PMR). En effet, le parcours en enrobé permet aux PMR de se déplacer facilement d'un espace à l'autre. De plus, certains jeux sont adaptés aux enfants en situation de handicap, comme le trampoline et la balançoire PMR.

### COUTS DU PROJET

Les coûts du projet ont été estimés par le bureau d'études de Real Sport et sont présentés ci-dessous. Si le préavis est accepté, un travail d'appels d'offres sera effectué conformément aux règles en vigueur sur les marchés publics. Les coûts pourraient alors être optimisés lors de ce travail.

CFC	LIBELLE	MONTANT	%
	TRAVAUX PRELIMINAIRES : Installation chantier, fondations, couche de support...	70'170	23.2
	CONSTRUCTIONS : Bordures, socles pour jeux	34'500	11.4
	EQUIPEMENTS JEUX : Fourniture et installation Grande tour, petite tour, balançoire, balançoire bébé, balançoire PMR, nid d'oiseaux, tyrolienne, trampoline, jeux à ressort. <i>Gamme nature en robinier de Bimbo</i>	83'250	27.6
	EQUIPEMENTS DIVERS : Tables PMR, bancs, poubelles... <i>En Mélèze du GFA</i>	6'450	2.1
	REVETEMENTS SOLS : EPDM sous les jeux, enrobé pour parcours, stabilisé pour zone rencontre	63'200	20.9
	CLOTURE : Grillage simple torsion galvanisé gris, hauteur 100cm.	14'440	4.8
	ENSEMENCEMENT ET PLANTATION : Gazon, arbres, plantation	15'550	5.2
	DIVERS ET IMPREVUS	14'380	4.8
	<b>TOTAL HT</b>	<b>301'940</b>	<b>100</b>
	TVA 8.1%	24 457	
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>326'397</b>	

### SUBVENTIONS

Dans le cadre d'un projet de place de jeux avec une orientation PMR, la commune peut obtenir des subventions auprès de différentes fondations qui œuvrent dans ce domaine, dont la Loterie Romande. De plus certaines entreprises locales pourraient également octroyer des subventions pour la construction de cette place. A ce stade, il est prématuré de s'engager sur des montants, c'est pourquoi elles ne sont pas comptabilisées dans cette estimation.

### PLANNING

En cas d'acceptation par le Conseil communal, le projet sera mis à l'enquête au cours de l'automne. En parallèle, une mise à l'enquête complémentaire devra être réalisé pour le changement d'affectation de cette parcelle au niveau du PACom qui est aujourd'hui une parcelle constructible. Selon les éventuelles oppositions, les travaux pourront débuter début 2025, en fonction des conditions météorologiques, pour une mise à disposition avant l'été 2025.



## CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 33/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la construction d'une place de jeux communale au Grand-Cercllet ;
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 326'397 TTC pour financer le projet ;
  2. De financer ce montant
    - par de probables subventions ;
    - le solde par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire ;
  3. De prélever le montant des travaux à la charge de la commune sur le fond de réserve 9282.3 « Travaux » ;

Adopté en séance de Municipalité le mardi 10 septembre 2024

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

la Secrétaire municipale

A. Tulot



R. Duronio

Annexes :

- 1- Plan de situation de la parcelle
- 2- Proposition de plan d'aménagement

Délégués de la Municipalité : Aurélie Tulot, Syndique, Thierry Blanc, Municipal.



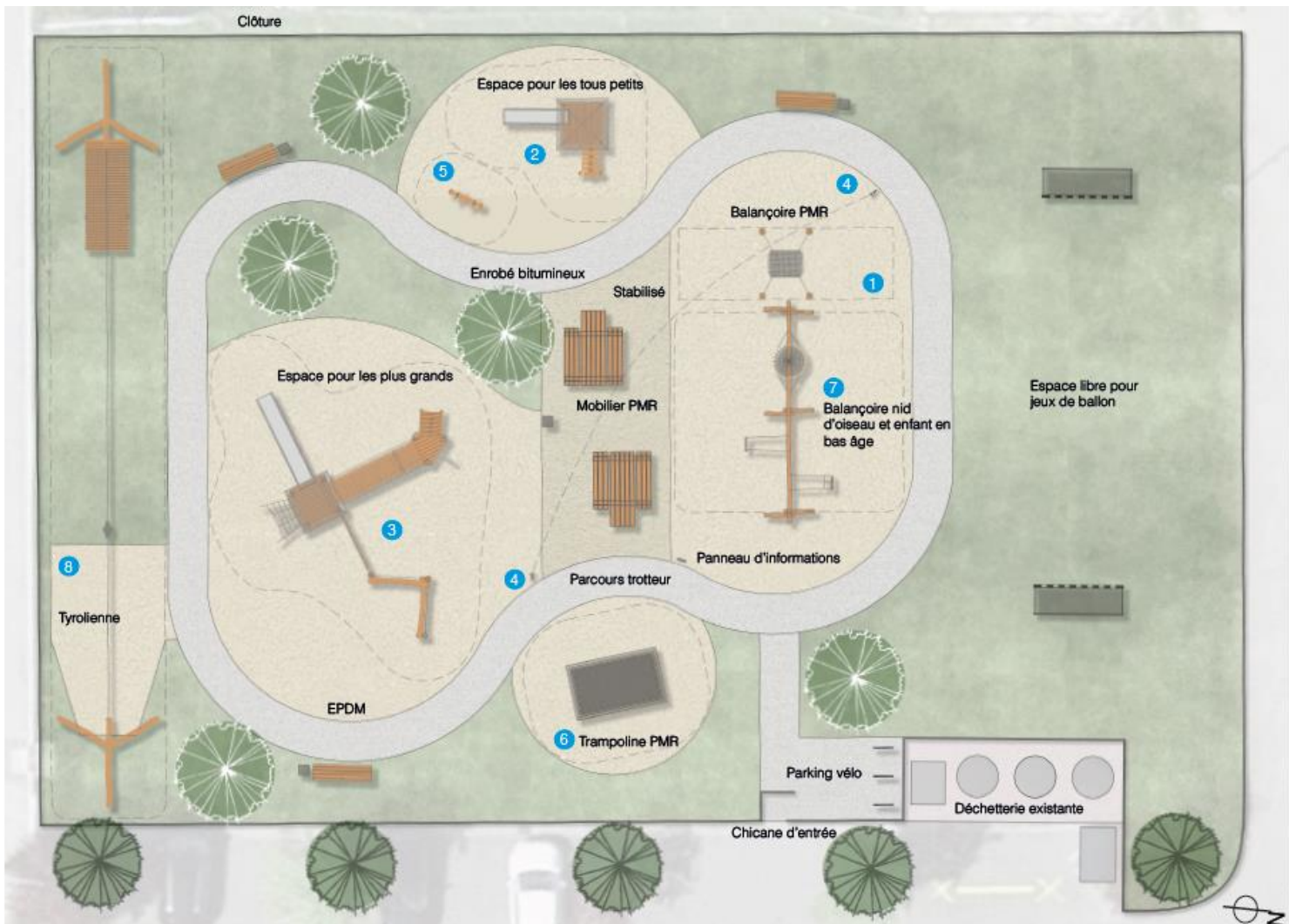
ANNEXE 1



Plan de situation de la parcelle 919 de 1343m<sup>2</sup>



ANNEXE 2



Proposition d'aménagement de la place de jeux

